

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

En numéro: 25 c. — Annonces: 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, 17 et grande rue Mercière, 32, au 2e.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DEUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 13 juin 1842.

DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS ET DE SES ACTES DEPUIS SON ÉLECTION.
(3e article. — Voir les numéros des 9 et 10 juin.)

Pendant le cours de la session de 1839, l'impuissance du ministère du 12 mai s'était clairement manifestée. On put voir immédiatement qu'il n'avait aucune solution à donner aux questions les plus urgentes, et que, s'il voulait rester dans le statu quo pour tout ce qui touchait à la politique, il n'agirait pas autrement pour les intérêts matériels. En arrivant aux affaires, il avait trouvé pendant la question des sucres, il l'avait ajournée. Quant à la question des rentes, quoique M. Passy fût un des membres du cabinet, il l'avait passée sous silence. Après avoir adhéré à la proposition Mounier sur la Légion-d'Honneur, il ne l'avait pas fait sanctionner par la couronne. Enfin on l'avait vu reculer devant les protestations des chambres de notaires qui s'étaient alarmées des projets de réforme qu'on supposait à M. Teste.

Quand la session de 1840 s'ouvrit, la position du ministère était fort compromise; aussi l'opposition, qui reprit un peu de courage, s'avancait-elle avec quelque confiance dans la discussion de l'adresse; elle n'en fit pourtant pas une question de cabinet, et donna son approbation au projet de sa commission que le ministère, de son côté, évita de combattre vivement.

Bientôt le cabinet eut un échec grave à enregistrer: ayant présenté à la chambre des députés un projet de loi sur les tribunaux de commerce, déjà adopté par la chambre des pairs, ce projet fut tellement modifié qu'il se crut dans l'obligation de le retirer. Dans cette session comme dans les précédentes, la chambre eut à s'occuper de la proposition de M. Gauguier relative aux fonctionnaires publics; le gouvernement la combattit, et le garde-des-sceaux pour intimider la chambre, déclara qu'une décision affirmative en faveur de la proposition entraînerait une dissolution. Malgré cette menace, une minorité imposante se déclara pour l'adoption.

Si le ministère avait eu quelque indépendance vis-à-vis de la couronne, il lui aurait fait apercevoir qu'il n'était pas dans des conditions suffisantes pour se maintenir, il lui aurait surtout démontré qu'il lui était impossible de soumettre au vote de la chambre la loi de dotation qui n'était d'ailleurs que la loi d'apanage déguisée; mais il n'avait pas pris la direction des affaires pour se montrer insoumis, il obéit donc.

Quand on apprit en France que le gouvernement présentait aux chambres une demande de dotation de 500,000 fr. pour le duc de Nemours, la surprise et l'indignation furent grandes. De toutes parts éclatèrent de durs reproches et de vives récriminations; on comprit que la loi de dotation n'était autre chose que la loi d'apanage déguisée que la France avait déjà si énergiquement repudiée, et qu'enfin on ne tenait aucun compte en certain lieu ni des manifestations ni des répugnances du pays.

La presse indépendante, surexcitée par l'opinion publique, fit cette fois son devoir et ébranla le projet du ministère. Le pamphlétaire Cormenin lui vint en aide et éclaira d'une vive lumière tous les points en discussion; à ses amères railleries il joignit des chiffres irréfutables et prouva de la manière la plus évidente que le cas d'insuffisance du domaine privé, prévu par la loi de 1832 sur la liste civile, et le seul qui pût donner lieu à une dotation pour les princes, n'existait pas.

La chambre des députés, dans sa séance du 10 février, repoussa le projet de dotation sans même l'avoir soumis à une discussion; on peut dire qu'il succomba sous les coups de la presse et de l'opinion.

Après cette discussion de la chambre, l'opposition put se croire en position de faire rentrer l'union dans les pouvoirs. Le ministère ne pouvait plus songer qu'à une retraite, il l'effectua, et le 1er mars vit inaugurer un nouveau cabinet dont M. Thiers fut le président.

Ce ministère a exercé sur nos affaires extérieures une influence qu'il ne faut pas méconnaître; il a trouvé au dehors des résistances et des antipathies qu'il ne méritait pas assurément, mais qui ont amené des complications pleines de gravité et sur lesquelles nous aurons à nous arrêter, car elles doivent être encore aujourd'hui l'objet des préoccupations les plus sérieuses, puisque rien n'indique qu'elles touchent à leur terme.

Le rejet de la loi de dotation avait engagé la chambre des députés contre la couronne; ce fait était l'indication d'une position toute nouvelle à constituer. M. Thiers ne le comprit que faiblement, et dans ses premiers actes se trouvèrent positivement les causes de sa chute prochaine. Le vote du 20 février était une victoire de la coalition sur le parti conservateur. En entrant au pouvoir, le ministère devait s'étayer des idées produites à l'époque des élections de 1839 et en faire la base de sa conduite; il devait surtout se garantir contre les faiblesses de la chambre des députés et contre les pièges de la cour; il ne sut ni se résoudre à une dissolution, ni entraîner la cour ou l'intimider. Aussi qu'arriva-t-il? c'est que tout lui devint obstacle quand les événements d'Asie se développèrent, c'est qu'il fut sans force au dedans et sans résolution pour les complications du dehors. Le rejet de la dotation avait été décidé par les votes du centre gauche et de la gauche tout entière, c'était là ce qu'il ne fallait point perdre de vue. Le point d'appui du ministère du 1er mars devait donc être pris dans la gauche ralliée au centre gauche.

Le moment de faire entrer M. Barrot aux affaires était opportun; nous disons plus: il était arrivé ou jamais; mais avec M. Barrot la chambre devenait difficile à manier. Si le cas se fût présenté de difficultés fort graves, la dissolution les levait; on pouvait, avec une nouvelle chambre, donner quelque satisfaction aux idées de progrès et se fortifier dans l'opinion de manière à parler avec fermeté aux cours étrangères.

M. Thiers ne s'occupa, dans sa composition ministérielle, ni de la gauche, ni des idées, ni des programmes; il fit bon marché des choses et des hommes, mais il s'affaiblit d'autant: aussi avions-nous prévu qu'il ne serait pas en mesure de contenir les prétentions de la couronne, et dès le 4 mars nous écrivions dans le Censeur ce qui suit:

« M. Thiers ne peut pas tenir tête aux conservateurs sans s'appuyer sur la gauche; autrement il sera promptement absorbé » par la pairie et la camarilla. L'habileté de M. Thiers a déjà » échoué contre l'habileté d'un haut personnage qui connaît sa » faiblesse et qui saura encore sortir avantageusement de cette » nouvelle phase parlementaire.
» Selon nous, il est entré aux affaires étourdi; ce qu'il doit » déjà songer à préparer, c'est un moyen de ne pas en sortir » bêtement, comme MM. du 12 mai. »

FEUILLETON DU CENSEUR.

CHRONIQUE THÉÂTRALE.

Vous êtes vaudevilliste, — c'est une supposition, — vous ou toute autre personne qui nous lisez en ce moment par désœuvrement, et un de vos amis arrive un matin chez vous, tout hors d'haleine, la face rayonnante de joie, vous embrasse à vous étouffer, et finit par vous dire qu'il a presque une idée, un tiers ou un quart d'idée, peu importe: le fait est qu'il y a ombre d'idée. Par le temps qui court, c'est marchandise rare qu'une idée complète ou même à l'état d'embryon. Donc votre ami a découvert, à la nuit tombante ou au lever de l'aurore, quelque chose qui a presque l'air d'avoir un sens, et il vous déroule ainsi les trésors de son imagination:

Et d'abord Bouffé joue le rôle. C'est celui d'un brave et digne ouvrier, du nom de Baptiste Dupont, qui a un frère, lequel s'est enrichi dans le commerce, grâce à son intelligence. Quant à Baptiste, le cadet, il a voulu rester ouvrier et a conservé toutes les allures rudes et sans gêne de ses amis de guinguette.

Dupont l'aîné est riche et l'ambition lui arrive, non pour lui, mais pour sa fille qu'il veut marier au neveu d'un certain baron parvenu ou rallié. Baptiste cadet se voit forcé d'abandonner son frère au moment où celui-ci va affronter les dédains du grand monde. Ici finit le premier acte. Tu comprends déjà, mon cher ami, — c'est toujours l'homme au quart d'idée qui parle, — tu comprends quel effet étourdissant peut produire Bouffé, d'abord joyeux ouvrier, bon vivant, plein d'admiration pour son frère aîné qu'il compare à Napoléon, puis apprenant tout à coup que ce frère le quitte pour aller habiter Paris. Baptiste reçoit cette nouvelle comme un coup de foudre; alors Baptiste pleure, Baptiste est plein d'éloquence pour retenir son frère, mais le frère part, et alors Bouffé, sublime de désespoir et d'indignation, enlève ce final aux applaudissements de la salle entière. Il y a là pour le moins de quoi faire courir la moitié de Paris.

Quant au second acte, il est sublime, — et n'oubliez pas que c'est toujours l'homme aux fractions d'idée qui développe son scénario. — Dupont l'aîné est riche à millions, et va unir sa fille à celui qu'elle aime. Mais en voici bien d'une autre: Baptiste Dupont, Baptiste sans gêne, tombe comme une bombe, avec madame son épouse, au milieu des préparatifs du mariage. Ici des contrastes charmants, Baptiste escamotant toutes les convenances, enlevant d'assaut les situations les plus délicates, et son épouse cuisinant et brochant sur le tout.

Tout la première moitié de cet acte est, ni plus ni moins, une excellente comédie; mais assez de gaité comme ça. Voilà M. Dupont qui éprouve une d'ivresse, un emprunt et du temps, et il est sauvé. Baptiste, dans un moment d'indignation, fait manquer l'emprunt, et son frère est sur le point d'être déshonoré. A cette pensée, Baptiste recouvre la raison, rétablit au mieux les affaires de son frère, marie sa nièce au neveu du baron, et tout Paris accourt pour applaudir Bouffé dans cette scène d'ivresse, passant en un instant du rire au désespoir le plus profond, et vous tenant sous le charme à force de talent et de vérité.

Je ne te parle pas, continue toujours le vaudevilliste essoufflé, des charges de M^{me} Baptiste jetant au milieu d'un duo de Meyerbeer l'histoire d'un chapon farci et débattant toutes sortes de quolibets sur les nobles et sur les riches; — d'un certain commis-voyageur, devenu banquier, esclave d'une danseuse et des coulisses de l'Opéra, prêtant son argent à 10 0/0 avec un imperturbable sang-froid; — enfin d'une foule d'autres accessoires qui sont comme autant de fils avec lesquels j'attache ma marionnette principale. Tu vois donc que ce n'est pas trop me flatter que de compter sur cent représentations au moins.

Vous, vaudevilliste, — par supposition, — qui êtes resté impassible devant cette longue tirade, vous vous battez les flancs sans doute pour trouver dans ce scénario une lueur de nouveauté, et, auteur jaloux et impitoyable que vous êtes, vous citez à votre ami, qui est arrivé jusqu'à l'enthousiasme, vingt pièces qui ressemblent à la sienne, et vous concluez tout simplement que vous ne voyez pas trop la nécessité de refaire les anciennes pièces.

Mais vraiment vous en parlez fort à votre aise, Monsieur le vaudevilliste. D'abord, faisant du nouveau avec du vieux, cela dispense d'invention et n'empêche pas de toucher les droits d'auteur. Puis croyez-vous qu'il reste encore au fond du sac beaucoup d'idées qui n'aient point accroché leur robe blanche aux buissons du chemin depuis six mille ans que l'humanité est en route? Cette vieille femme en a déjà fait une terrible consommation, et sans doute elle paierait cher une idée vraiment nouvelle.

Soyons donc moins difficiles sur les chefs-d'œuvre du jour, et croyons de bonne foi qu'il n'y a rien de plus nouveau que les inventions actuelles de MM. les auteurs dramatiques.

Quant à l'Oncle Baptiste, c'est la première nouveauté qui nous ait été offerte depuis un mois que nous sommes sous le poids des débuts. Vraiment il était temps qu'on nous délivrât quelque peu de ces soporifiques bâtardeaux que vous savez tout aussi bien, si ce n'est mieux, que les artistes chargés de les jouer. Dans l'Oncle Baptiste, M. Ambroise est d'un comique franc, vrai et plein de verve; M. Poirier est amusant et spirituel dans le rôle du commis-voyageur, et M^{me} Legaigneur rend avec entrain un rôle un peu chargé. M. Rousseau eût été beaucoup convenable dans le rôle de Dupont, s'il eût soigné davantage sa perruque. A quoi tient cependant un succès!

Comment vous figurez-vous un premier amoureux? Cela dépend des goûts, allez-vous répondre. Quant à nous, nous n'avons vraiment pas encore d'opinions bien arrêtées sur cet emploi. Seulement nous croyons qu'un premier amoureux doit avoir une excellente tenue qui sente la fashion d'une lieue, qu'il doit être plein d'aisance dans ses manières, et qu'il doit être porteur d'un physique distingué et qui n'ait rien de comique. Il paraît cependant que nous nous étions trompés jusqu'à ce jour, car voici venir M. Eugène André qui renverse le peu d'opinions arrêtées que nous pouvions avoir sur les rôles d'amoureux en général.

Le nouveau débutant, M. Eugène André, a ce que l'on appelle du métier, arpeute le théâtre avec facilité, prononce distinctement, chante assez juste, ne manque point d'une certaine verve dans le débit, mais il manque

M. Thiers n'est pas sorti des affaires aussi bêtement, il est vrai, que MM. du 12 mai; il en est sorti toutefois sans convenance et sans dignité.

Le premier acte politique du nouveau ministère fut la demande d'un million de fonds secrets. La discussion générale s'ouvrit le 24 mars; M. Thiers prit le premier la parole, et, dans son exposition des vues du ministère, il s'attacha surtout à indiquer la nécessité d'une transaction. Selon lui, elle était tellement dans les esprits qu'elle s'était déjà complètement opérée dans la manière d'envisager les questions d'intérêt matériel.

M. Thiers s'abusait étrangement en croyant opérer une fusion entre les fractions dissidentes par le seul fait qu'il y avait dans les esprits désir de transiger. Que signifient les mots sans les choses, les désirs sans les réalités? Sur quoi était basée cette transaction qu'il recherchait? Ce n'était pas sur les idées, car il n'admettait aucune réforme. La définition de l'attentat lui paraissait la seule partie des lois de septembre qui dût être soumise à révision. Quant à la réforme électorale, il ne la croyait pas urgente; il l'esquissait sans toutefois la repousser à jamais: c'était pour lui une question d'avenir qui avait besoin d'être mûrie.

L'influence de la couronne ne lui paraissait sans doute pas exorbitante dès qu'il ne témoignait aucune crainte de ce côté. On peut dire que son discours était l'abandon facile du programme de la coalition, de même que la composition du cabinet avait été l'abandon des hommes qui avaient le plus activement déterminé le rejet de la loi de dotation.

La transaction ne pouvait pas s'accomplir avec une pareille tactique et amener une transition prochaine.

La chambre fut de nouveau livrée au hasard. Aucune direction ne lui étant imprimée, elle ne pouvait que voter sans esprit de suite les lois qui devaient lui être soumises; ne trouvant pas où s'étayer, elle ne pouvait que se laisser aller aux oscillations diverses qui devaient se faire sentir autour d'elle. Nous l'avons vue se résigner devant le ministère intérimaire et supporter le ministère du 12 mai jusqu'au moment où une loi imprudente lui fut présentée; nous la verrons de nouveau se courber devant le ministère du 1er mars et lui octroyer toutes ses demandes pécuniaires. Il avait cru devoir commencer par les fonds secrets, les fonds secrets lui furent accordés par 246 voix contre 160.

CHRONIQUE ÉLECTORALE.

Plusieurs journaux rapportent que le collège de Domfront, qui semblait inféodé à un député ultra-ministériel, nommera cette année M. Aylies, conseiller à la cour royale de Paris.

— Au collège de Tours extra muros, on n'a jamais pu trouver, contre l'honorable M. Bacot, un candidat ministériel sérieux; mais un usage constant s'est établi, c'est que l'homme qui se dévoue à y jouer le rôle de plastron est, après un ou deux échecs, promu à la pairie.

C'est ainsi que M. de Flavigny s'est vu ouvrir les portes de la chambre haute, à peine refermées sur M. de La Pinsonnière. On espère persuader que M. Bacot est menacé, mais son concurrent ne le croit pas; il fait consciencieusement ses visites, et sans doute il lancera une circulaire: ce sont les conditions, il y est tenu. Lorsqu'il aura exécuté le contrat, s'il échoue, il entrera au Luxembourg.

essentiellement d'élégance dans les manières, porte mal l'habit et a vraiment plutôt les façons d'un comique que d'un amoureux. Il a joué avec peu de finesse une pitoyable pièce, Une Jeune Veuve, et dans un mélodrame d'un immense ennui, l'Eclat de Rire, il a fait preuve de quelque chaleur et d'une grande aptitude à imiter les exagérations des héros de l'Ambigu et de la Gaité.

Si M. Eugène André vient pour jouer certains rôles de M. Alexandre, il est cent fois trop faible.

S'il vient pour remplacer M. Rousseau, son succès est certain, car M. André a du moins pour lui la jeunesse et une prononciation facile.

Mais on nous dit que M. André vient immédiatement, dans la hiérarchie des rôles, après M. Alexandre. Or, M. Henri, qui n'est qu'en troisième ligne, est supérieur à M. André. De grâce, M. André, choisissez au moins pour début des pièces qui vous classent d'une manière positive. Le rôle que vous avez joué dans la Jeune Veuve est de l'emploi des troisièmes amoureux, et il est fort difficile de juger le talent d'un artiste dans un rôle aussi faux que celui de l'Eclat de Rire.

Nous avons en cette semaine Diane de Chivry pour le troisième début de M^{me} Roland. Ainsi que nous l'avions prévu, cette actrice a échoué dans cette épreuve, et la faute en est à sa voix et à son exagération dramatique. M. Alexandre, qui jouait le rôle d'Asthor, a rendu la belle scène du second acte avec un véritable talent; aussi a-t-il été vivement applaudi.

M. Hippolyte Roland a cru devoir se retirer après l'échec éprouvé par sa femme. Nous perdons en lui un excellent artiste qu'il sera difficile de remplacer.

On comprend que, par l'absence d'un premier rôle de femme, d'un père noble et d'un premier comique, le répertoire sera forcé de se traîner encore quelque temps d'une façon assez monotone; mais nous espérons que cet état de choses ne durera pas long-temps, car on s'occupe activement de remplacer les artistes qui ont été forcés de se retirer. L'Oncle Baptiste et la Nuit aux Soufflets, qu'on doit jouer jeudi prochain, nous donneront quelque peu le temps d'attendre.

Vous voyez que, bien que nous ayons délayé autant qu'il nous a été possible toutes les nouvelles théâtrales de cette semaine, il nous est assez difficile d'arriver au bout de nos trois colonnes. Mais aussi comment voulez-vous qu'on ait quelque gaité ou la millionième partie d'une idée au bout de sa plume, quand on a été comme annihilé, en une seule semaine, sous quatre gros mélodrames, Riche et Pauvre, Diane de Chivry, le Vagabond et l'Eclat de Rire, et sous des vaudevilles de la force d'Une Jeune Veuve et du Prisonnier d'une Femme, œuvre dont toute la gaité repose sur un coup de pied qu'on doit donner... vous savez où et qu'on ne donne pas. Aussi, sans l'Oncle Baptiste, nous aurions peut-être été forcés de vous parler du festival de Trévoux, auquel nous n'avons pas assisté, ou du passage de M. Alexandre Dumas en notre ville, où il n'est resté que deux jours, pendant lesquels cependant il n'a pas écrit moins de vingt-sept impressions. Il a d'abord été fort étonné de ne pas voir ses drames au répertoire des Célestins, ce qui n'a pas laissé que de lui donner une assez médiocre opinion de notre goût littéraire. Aussi gare au 107^e volume des Impressions! Les Lyonnais y seront pulvérisés.

— Le Journal de Loir-et-Cher publie réclames sur réclames en l'honneur de M. Doguereau ; il vante particulièrement l'indépendance de ce député.

Voici comment le Courrier de Blois répond à la feuille ministérielle :

Le dévouement à toute épreuve de M. Doguereau est de notoriété publique. Le général s'est voué corps et âme à la politique de la paix à tout prix. S'il l'a fait en toute indépendance, il n'en est que plus blâmable, et les électeurs qui respectent leur pays doivent l'écartier de la chambre avec plus de sévérité. S'il n'est pas indépendant, il n'y a que des votes serviles à attendre de lui. Au surplus, le pouvoir sait tellement qu'il a en lui un homme prêt à se plier à toutes ses volontés, que c'est lui qui s'est chargé du gouvernement par intérim de l'Ecole Polytechnique, dans un moment où il s'agissait de frapper cette brillante pépinière de notre jeunesse savante, et que, quand on voulait enfreindre toutes les règles pour faire entrer dans le corps des officiers d'artillerie le duc de Montpensier et lui faire subir une sorte d'examen sans le faire passer par l'Ecole Polytechnique, c'est encore à l'inébranlable dévouement du général qu'on a eu recours.

Nous lisons dans le Patriote jurassien :

Les élections prochaines commencent à préoccuper notre département. A Lons-le-Saunier, l'opposition, nous n'en doutons pas, triomphera en 1842 comme en 1839, malgré les manœuvres de l'autorité et les prétentions de M. Colin, premier président à la cour royale de Douai, qui, selon quelques journaux de Paris, vient, sous les auspices du ministère, se présenter aux électeurs pour remplacer M. Cordier.

Un grand nombre d'électeurs qui n'ont pas oublié les services que l'honorable M. Gréat a rendus autrefois au pays comme député se proposent de lui donner leurs suffrages.

On parle bien encore d'une quatrième candidature, celle de M. de Méronnat; mais nous ne la considérons pas comme sérieuse.

A Dôle, on parle aussi de trois candidats : M. Rigolay de Parcey, député ministériel sortant ; M. de Vaulchier ; M. Marquiset, ancien sous-préfet. Ce dernier paraît avoir beaucoup de chances de succès.

Dans l'arrondissement de Poligny, les électeurs indépendants se préparent à opposer à M. Pouillet, député ministériel, M. Gustave Morel, d'Arinthod, ancien élève de l'Ecole Polytechnique et membre du conseil-général du Jura. Ce choix serait très-bon, car M. Morel est un homme jeune, ferme, instruit et indépendant par position et par caractère.

On nous assure qu'il est question à Saint-Claude et à Morez de remplacer M. Daloz, député ministériel, par M. Jobez, membre du conseil-général du département.

On lit dans le Progrès de Rennes :

D'après ce qu'on nous écrit de Paris, la promotion de pairs qu'il avait été question de faire avant les élections n'aura pas lieu. Le ministère se réserve, après les élections, d'enterrer ses morts de qualité à la chambre haute.

Ainsi M. de Berthois reste le candidat de Saint-Malo. Voilà donc un collège qui échappe encore à M. Jollivet ; sa candidature était subordonnée à la pairie de M. de Berthois.

La Vigie de l'Ouest annonce que sur la demande de M. de Berthois, député de Saint-Malo, le ministre du commerce vient d'accorder un prix de 500 fr. pour les courses de cette ville.

On lit dans la Revue de l'Est, sous la rubrique de Triancourt :

Enfin, grâce aux démarches de notre député, M. J.-L. Gillon, le pays vient d'obtenir l'autorisation de continuer notre voie de communication de Triancourt à la Marne, en sorte qu'une route va être définitivement établie de Bar-le-Duc à Sainte-Menehould. C'est ce qui nous était refusé depuis des années sous le vain prétexte que cette route aiderait, en cas de guerre, la marche de l'ennemi vers la Champagne.

Le maire de la ville de Dax s'est chargé de faire publier une réclame électorale en faveur du député ministériel de la localité. Voici ce qu'il a écrit au Journal des Landes :

Le maire de la ville de Dax à M. le rédacteur du Journal des Landes. Dax, le 1^{er} juin 1842.

Monsieur, Je vous prie d'avoir la bonté d'insérer dans le plus prochain numéro de votre journal la note ci-après.

Agréez, etc. CH. DE POYUZAN. « M. le comte d'Etchegoyen, notre loyal député, dont le zèle pour tous les besoins de notre arrondissement ne s'est jamais démenti ni ralenti, et qui, plein de désintéressement, exempt d'ambition, n'a rien demandé ni pour lui ni pour les siens pendant le cours de ses fonctions législatives, vient de donner encore à la ville de Dax une nouvelle preuve de l'intérêt qu'il lui porte. Sur sa proposition, M. le ministre de l'instruction publique, par arrêté du 17 mai dernier, a accordé à la bibliothèque de ladite ville les ouvrages suivants. »

Vient ensuite la liste d'ouvrages de pharmacie, de poésie, etc., et de statistiques fort peu intéressantes pour le département des Landes.

Nous aurions pu encore vous parler des élections et des scènes ébouriffantes et arnaques jouées par quelques candidats chez les électeurs, scènes d'intérieur et de famille qui s'élèvent parfois jusqu'au pathétique le plus sublime quand elles ne tombent pas cependant dans le ridicule et la sottise. Nous vous aurions appris comme quoi... Malheureusement il est défendu au feuilletoniste de parler politique. Z.

LE PROSCRIT *

(Suite.)

Ils étaient parvenus près d'une ferme isolée au milieu d'une prairie d'où l'on apercevait à travers un voile brumeux les reflets blanchâtres de la Saône. Un dogue venait de pousser quelques aboiements.

— Restez là, capitaine, dit le mendiant; quoique je sois sûr de la loyauté de celui qui va vous recevoir, je veux par prudence interroger son visage au moment décisif.

Il quitta Robert, et après avoir traversé rapidement une vaste cour, tout en caressant Soliman, son vieux ami, il entra à l'improviste dans une grande salle, tout à la fois cuisine, salon et chambre à coucher de celui qui l'habitait. C'était un honnête fermier, ancien domestique du père de Robert, et avec qui Dumont s'était concerté pour cacher et sauver, s'il était possible, le malheureux proscrit.

— Le capitaine est là? dit le fermier en voyant tout-à-coup entrer son ami.

— Oui, répondit ce dernier en fixant sur son hôte ses petits yeux fauves.

— Pourquoi n'entre-t-il pas? répliqua aigrement le fermier, et son front se rembrunit à l'idée qu'on pût soupçonner sa loyauté.

— Ne pouvait-il pas y avoir quelqu'un près de vous? se hâta de répondre le mendiant qui avait deviné sa pensée.

— C'est juste, Dumont: tu es prudent comme le serpent; mais je suis seul, tu le vois, car je savais qu'il arriverait ce soir: c'était un pressentiment, Dieu me l'avait dit.

Un instant après, Robert se trouvait au milieu de ces braves gens et à l'abri, pour quelques jours du moins, des poursuites et des investigations qu'il avait à redouter.

Oh! que le pain de l'étranger est amer à la bouche du malheureux! Qu'il est triste d'avoir vécu quelque temps d'illusions, d'avoir vu la fortune nous sourire, l'action nourrir notre âme de l'énergie de l'homme fort, et de se réveiller un jour, sans chimère à caresser, sans but à poursuivre, avec l'unique perspective d'un repos inutile et accablant!

A vingt ans, Robert avait quitté pour les armes sa maison, son vieux père qu'il ne revit plus et une cousine, jeune orpheline dont l'affection, à une époque moins agitée, eût pu retenir le jeune enthousiaste dans ses foyers. Mais quel est l'homme de dix-huit ans qui eût renoncé alors à conquérir une parcelle de cette gloire des champs de bataille dont les pal-

— Le Journal de l'Eure rapporte qu'au concours agricole de Neubourg M. Zédé, préfet d'Evreux, malgré les réclamations et les murmures de tous les cultivateurs et la décision unanime des membres du jury, a décidé qu'une des primes serait accordée à une génisse qui déjà avait obtenu une prime à la foire de Neubourg il y a un an. Le propriétaire de la génisse est un maire tout dévoué à ses supérieurs, et qui montre le plus grand zèle dans les élections pour user de son influence au profit de l'administration. C'est là sans doute la cause de la faveur dont il vient d'être l'objet de la part de M. Zédé.

— Voici ce que nous lisons dans le Siècle :

Jamais, dans les plus mauvais jours de la Restauration, et parmi les menées de ceux de ses conseillers qui l'ont perdue, on n'a rien signalé de plus grossièrement inconvenant que l'acte que nous allons dénoncer à tous les hommes honnêtes qui tiennent à la moralité de l'administration du pays.

Non seulement la dissolution n'est pas prononcée, non seulement la session n'est pas close, mais la chambre des pairs s'efforce encore d'avoir l'air de voter sérieusement et librement un budget de quatorze millions, et déjà un sous-préfet, plus jaloux de complaire aux valets du château que de garder sa propre dignité, un administrateur s'oublie au point d'adresser aux maires de son arrondissement la seconde des circulaires qu'on va lire. La première émane d'un homme qui sollicite un mandat qu'on ne doit obtenir que de l'estime de ses concitoyens. Chacun pourra le juger après l'avoir lu.

« A M. le maire de la commune de ***.

» Monsieur le maire, Désirant depuis long-temps avoir l'honneur de vous faire une visite, je viens vous prévenir que mercredi prochain, 8 de ce mois, je me rendrai dans ce but à ***. Soyez assez bon pour prévenir MM. ***, tous électeurs de votre commune que je compte visiter.

» J'espère avoir le plaisir de vous trouver chez vous. En attendant, agréez, Monsieur le maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

» Le comte PAUL DE SÉGUR. »

» P. S. C'est d'accord avec M. le sous-préfet que j'ai l'honneur de vous écrire cette lettre.

» Je serai à *** vers les quatre heures de l'après-midi. »

On lit au recto du second feuillet :

« Vous n'ignorez pas sans doute, monsieur le maire, que le gouvernement attache une très-grande importance à voir M. le comte Paul de Ségur entrer dans la chambre élective. D'ici à peu de jours, un mois au plus tard, les collèges électoraux seront probablement convoqués. Il faut donc que les amis du gouvernement ne négligent rien pour assurer une élection si désirable. En mon particulier, monsieur le maire, je vous salue un gré infini de tout ce que vous ferez pour mettre M. de Ségur en contact avec les électeurs de votre commune et pour lui concilier leurs suffrages. Recevez-en l'assurance avec l'expression de ma considération très-distinguée.

» Le sous-préfet de Fontainebleau, E. COURNON.

» P. S. Quand vous viendrez à Fontainebleau, veuillez passer à la sous-préfecture; je désire conférer avec vous. »

Nous déclarons que nous avons eu aujourd'hui sous les yeux un des originaux de cette circulaire manuscrite. Ce double a été mis à la disposition des députés pour servir à l'enquête qui devra être provoquée à l'ouverture de la législature prochaine.

Paris, le 11 juin 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

S'il faut en juger par le langage des amis du ministère dans les quelques salons qui restent encore ouverts, la situation du cabinet du 29 octobre serait plus critique encore qu'on ne le pense. Après avoir mis tant de hâte d'en finir avec les chambres, maintenant qu'il se trouve en face du pays, ce cabinet se trouve plus embarrassé que jamais, et les nouvelles qui lui arrivent chaque jour des départements ne sont pas faites pour le rassurer. L'opinion publique se prononce de tous côtés contre M. Guizot et le système politique qu'il représente.

— Nous avons fait connaître le véritable but du voyage des ducs d'Orléans et de Nemours à Luxembourg, où ces princes doivent visiter le roi de Hollande. Cette nouvelle a fait naître des doutes, et quelques journaux ne croient pas à l'exactitude de nos informations sur le projet de mariage entre la princesse Clémentine et un prince de la maison d'Orange.

Nous pouvons affirmer l'entière exactitude de ce que nous avons dit à ce sujet. Les premières ouvertures sur cette question datent de plusieurs mois, et la présence toute récente d'un diplomate hollandais à Paris et l'accueil empressé qu'il a reçu aux Tuileries

mes couvraient tant de jeunes fronts? Robert ne fit donc qu'obéir à l'instinct belliqueux de son époque. Il partit simple soldat; il alla propager avec le peuple et par la conquête les principes de liberté dont le triomphe en un seul jour avait placé la France à la tête de toutes les nations. Son courage intrépide et son sang-froid dans une sanglante action lui attirèrent les regards de l'empereur qui le nomma capitaine de sa jeune garde et lui attacha à la poitrine la croix des braves dont la possession était l'objet ardent de tous les désirs.

Robert se lia à la fortune de l'empereur qu'il regardait comme un être providentiel dont la mission ne pouvait faillir, et cette mission était de réunir, comme un nouveau César, tous les peuples de l'Europe sous les mêmes lois pour les amener à l'unité des croyances sociales. Aussi ce fut avec un véritable délire qu'il salua son retour de l'île d'Elbe, épreuve imposée à sa gloire, et qu'il croyait devoir être suivi d'un règne pacifique et glorieux.

A l'exemple de Labédoyère, Robert ouvrit à Napoléon les portes d'une petite ville qu'il commandait en Provence et le suivit comme les mages de l'Orient suivirent l'étoile sainte qui annonçait au monde de nouvelles destinées; mais ses croyances au destin et son espoir de poursuivre avec le grand homme l'œuvre de la régénération se brisèrent bientôt aux champs de Waterloo. Vaincu et condamné à expier par la mort de si grandes illusions, il voulut encore dire un dernier adieu à celle qu'il n'avait pas revue depuis cinq ans, à celle qu'il regardait comme le complément de son existence et qui lui avait juré amour et foi.

Une sombre tristesse s'empara de son âme lorsqu'il sonda ce calme lourd et effrayant qui l'entourait, lui qui naguère vivait de la vie animée des camps.

— Quel vague instinct, se dit-il, m'a poussé dans ces lieux comme un être qui marche à son insu à l'accomplissement de sa destinée? Si elle était morte, celle qui m'attire ici, ou si son cœur m'a oublié, pourquoi aller au-devant de ce coup mortel?

Et son cœur, à cette idée, éprouva un serrement douloureux.

Des amis qu'il avait laissés en partant, les uns étaient morts, et les autres, renégats politiques, étaient devenus ses ennemis les plus acharnés; autrefois ardents bonapartistes, maintenant plus royalistes que le roi lui-même, ils cherchaient tous les moyens de prouver aux fleurs-de-lys leur fidélité suspecte et intéressée. Ceux-là surtout sont dangereux qui ont à se faire pardonner du pouvoir un passé hostile; également odieux à toutes les factions, ils deviennent les instruments les plus aveugles du parti dominant, et ne reculent devant aucune infamie pour assouvir leur ambition ou parvenir à la fortune.

— Dumont, dit un jour le proscrit au mendiant qui venait de l'aborder dans le jardin où il faisait habituellement ses promenades, il faut que j'aille à Villefranche, car tu conçois que je ne me suis pas arrêté dans cette ferme uniquement pour compromettre un brave homme.

— Je comprends, capitaine, vous voulez aller voir si le cœur de la femme est aussi fidèle que celui de l'homme; hélas! quoique seule ma pauvre Marguerite m'ait bien aimé, je n'oserais jurer...

— Allons, tais-toi, lui répondit Robert en coupant court aux flots de paroles dont il était menacé; dis-moi si tu veux me suivre.

se tient également à cette question. L'affaire sera décidée sous peu, et il y a, comme on le pense bien, deux opinions bien tranchées à ce sujet dans la famille d'Orange.

— Aujourd'hui l'arrêt d'appel, dans l'affaire du Temps, a été renvoyé à jeudi.

— Le 1^{er} juin dernier, la 7^e chambre avait décidé que la formalité du dépôt prescrit par l'art. 6 de la loi du 19 juillet 1793 n'est pas nécessaire pour qu'il y ait lieu d'admettre la plainte en contrefaçon portée par un journal ou écrit périodique.

La 6^e chambre a rendu hier un jugement qui consacre la doctrine contraire et qui décide que la plainte n'est pas recevable si le dépôt n'a pas été effectué.

— On annonce que l'empereur d'Autriche fera un voyage à Londres cet été, pendant que le roi de Prusse ira visiter l'empereur de Russie à Saint-Petersbourg.

— Marie-Christine, ex-régente d'Espagne, est sur le point de faire un voyage à Londres où elle passera un mois.

— Les employés du gouvernement qui se porteraient candidats ou qui voteraient en qualité d'électeurs contre ceux que le gouvernement protège sont tenus pour avertis qu'ils s'exposent à être destitués. M. Duchâtel prépare à ce sujet, dit-on, une circulaire toute confidentielle.

— Quelques journaux ont prétendu que le ministère avait l'intention de convoquer les chambres aussitôt après que les élections auraient été terminées; c'est une erreur; les chambres ne se réuniront pas avant le mois d'octobre, et elles seront prorogées après les discours d'ouverture jusqu'au mois de décembre.

— On annonce que M. Bertin, rédacteur en chef du Journal des Débats, est sur le point de quitter la rédaction de ce journal.

— Lord Cowley, dont le rappel définitif paraît être décidé, ira, pour se consoler de sa disgrâce, passer quelque temps aux eaux de Bade ou de Spa. M. de Saint-Aulaire, de son côté, revient à Paris où il est attendu dans quelques jours.

— La chambre des pairs a adopté le 9 juin, après une vive discussion, les budgets des ministères des travaux publics, de la guerre, de la marine et des finances, les budgets de la Légion-d'Honneur et de l'imprimerie royale. L'ensemble du budget a été voté à la majorité de 123 voix contre 12.

La chambre a ensuite adopté sans discussion le projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit pour les essais télégraphiques.

Le maréchal Valée a entretenu la chambre de l'affaire du général Négrier; il s'est exprimé en ces termes :

« Je commence par dire à la chambre que je n'ai connu les faits que par les déclarations qui ont été faites à la chambre des députés par le président du conseil, et j'ai été étonné qu'il ait dit que le commandant de Constantine avait été autorisé dans sa conduite par la capitulation de Constantine.

» J'en demande pardon à M. le président du conseil, tout le monde peut lui dire que jamais il n'y a eu de capitulation; tout le monde sait que Constantine a été prise d'assaut par nos troupes, qui se sont conduites dans cette circonstance d'une manière admirable, comme toujours. Les habitants, après l'occupation de la ville, demandèrent seulement la vie sauve pour eux, leurs femmes et leurs enfants. La religion des Arabes fut respectée comme leurs mœurs; mais cela se passe ainsi dans tous les pays quand le vainqueur appartient à un peuple civilisé.

» Après la prise de Constantine, notre justice nous rallia presque toutes les tribus, et au mois de septembre 1838 il ne s'agissait plus que de veiller aux soins ordinaires de l'administration de la province.

» Maintenant je dois déclarer qu'il y a eu une exécution à mort dans la province de Constantine sous mon administration; mais aussitôt après qu'elle m'a été annoncée, je l'ai blâmée avec force et j'ai écrit pour qu'un semblable fait ne se renouvelât plus, la condamnation à mort ne pouvant être exécutée dans tous les cas qu'après avoir reçu des ordres du roi.

» Tous les autres faits dont il a été parlé sont postérieurs à mon administration, et je ne puis en accepter aucunement la responsabilité.

M. le maréchal Soult, après avoir rendu hommage au vainqueur de Constantine, dit que la responsabilité des faits cités à la tribune retombe sur le général Négrier; il déclare qu'ils ne se renouvelleront plus.

— Vous suivre!... Ne suis-je pas, comme vous, banni des joies de ce monde? ne sommes-nous pas devenus notre providence mutuelle? Quand partons-nous?

— Demain, à deux heures du matin.

— Vous prenez un déguisement?

— Oui, si tu me le conseilles.

III.

Quelles sont ces voix bruyantes que l'on entend au milieu des rues de Villefranche? Il est cependant dix heures du soir, et cette heure semblerait devoir être consacrée au sommeil; mais c'est en vain que la nature a marqué les limites de l'action et du repos: dans sa joie comme dans sa haine, l'homme croit se créer des émotions en les dépassant; c'est même pour lui un attrait de plus ajouté aux plaisirs de la volupté ou de la vengeance.

Suivons ces jeunes gens au verbe haut, au visage radieux. Où vont-ils si vite? au bal. De qui parlent-ils avec ces éclats de rire qui les feraient prendre pour des fous échappés des prisons? des femmes que leur fantaisie présomptueuse a déjà désignées pour être leurs esclaves ou l'objet de leur ridicule. Oui, c'est aujourd'hui la fête du roi et il y a bal chez M^{me} D... Toute la jeunesse dorée de la province y est invitée, impatiente de jouir de ses triomphes et d'insulter aux vaincus. Voyez la franchir le grand escalier orné de vases de fleurs qui s'épanouissent sous les reflets artificiels des candélabres comme sous de purs rayons de soleil. Entendez les équipages s'arrêter sous la porte-cochère, voyez-les descendre ces jeunes femmes à la démarche vive et rapide. Leurs cœurs palpitent sous les fleurs et la gaze; leurs regards et leurs joues s'animent à l'approche du groupe de dandys, dont cependant une seule d'entre elles paraît commander les hommages. Sa belle et riche chevelure blonde que retient à peine un cercle d'or, ses yeux bleus et vifs, sa bouche doucement moqueuse, sa taille qui semble faite pour les enlacements de l'amour, et ses pieds qui auraient chaussé les pantoufles de Cendrillon, la proclament la reine du bal. A elle les propos flatteurs, à elle les adorations, car à sa beauté sans rivale elle joint les avantages d'une dot considérable. Elle attend un époux, ou, comme disent naïvement les Anglais, elle est *marketable*. On assure cependant que le choix d'Aline est déjà fait. Un seul homme semble occuper ses pensées; tous les autres paraissent être indifférents. Elle entre, son regard a traversé le salon et a été frapper celui qui déjà aurait dû la saluer. Il quitte le groupe où s'agitaient des questions politiques pour voler au rendez-vous. Il complimente la tante qui sert de chaperon à la jeune fille, car, nous l'avons dit, Aline est orpheline, et, se tournant vers celle-ci, il lui adresse à demi-voix et en la conduisant à sa place des paroles pleines de trouble, d'amour et d'ivresse. Oh! comme la bouche de l'homme sait feindre l'entraînement épris d'ose sion! comme elle prodigue ces mots qu'un cœur véritablement épris ose à peine murmurer! Quelle est la femme qui ne se laisserait pas captiver quand l'adulation et des paroles mensongères mais chaleureuses viennent répondre aux besoins de son cœur? Octave ne pouvait avoir pour Aline qu'un amour hypocrite; l'excès des plaisirs grossiers avait desséché son âme. Mais Aline était belle; sa dot pouvait payer ses dettes et monter sa maison sur un grand pied.

* Voir le Censeur du 11 juin.

Quelques faibles symptômes de hausse s'étaient manifestés au commencement de la bourse. Avant l'ouverture, la rente a été demandée à 80 1/2, et le premier cours du parquet a été 80 20. Presque immédiatement après l'ouverture on a fait, au parquet 80 25, et la rente est même restée pendant quelques instants demandée à ce cours; mais, n'ayant pu le franchir, elle est retombée à 80 15, et elle a été à ce prix. Dans la confidence, les dernières affaires ont été faites à 80 12 1/2, fermé à ce prix. — Quatre et demi 0/0, 107 50. — Quatre 0/0, 100 00. — Cinq 0/0, 119 85. — Banque, 3358 00. — Obligations de Paris, 1300 00. — Trois 0/0, 80 15. — Dette active d'Espagne, 25 1/8. — Etats-Romains, 104 0/0. — Naples, 105 9/16. — Trois 0/0 belge, 90 00. — Banque belge, 780 00. — Cinq 0/0 belge, 1055 00, 0000 00. — Emprunt de 1841, 00 00. — Caisse Lafitte, 1055 00, 0000 00.

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 11 juin.

La séance est ouverte à deux heures précises. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La gauche et la droite sont dégarnies. On compte à peine soixante membres aux centres. MM. Guizot, Duperré et Duchâtel, en grand costume, sont au banc des ministres.

M. DALLOZ dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au système hypothécaire et à l'expropriation forcée dans les colonies.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. DUCHATEL monte à la tribune et donne lecture de l'ordonnance de clôture de la session de 1841.

Trois ou quatre députés crient *Vive le roi !* et la chambre se sépare immédiatement à 2 heures 1/4.

Chronique.

LYON.

Il y a dans la rue Sainte-Catherine une pompe qui a cessé de donner de l'eau pendant plus de trois semaines, sans que l'autorité ait jusqu'ici pris la peine de s'en apercevoir, et de faire cesser un état de choses extrêmement fâcheux et qui excite avec raison les plaintes les plus vives des habitants de cette rue. La suppression, momentanée sans doute, de cette fontaine est un accident d'autant plus regrettable qu'elle est celle qui fournissait à ce quartier et à toutes les rues environnantes l'eau la meilleure et la plus fraîche. Nous devons croire que l'autorité étant instruite s'empressera de la faire rétablir.

— Le vendredi 24 juin 1842, à deux heures du soir, il sera procédé en l'une des salles de la préfecture, dans les formes voulues par l'ordonnance royale du 29 mai 1839, à l'adjudication au rabais sur soumissions cachetées des travaux à exécuter pour la réparation de la digue des Pêcheurs, sur la rive droite du Rhône, à Condrieu. La dépense est évaluée à 35,137 f. 24 c., non compris la somme à valoir de 2,862 f. 76 c.

— Des ouvriers sont occupés à changer les dispositions intérieures du local affecté à la caisse d'épargne et de prévoyance de Lyon; les bureaux occupent provisoirement une salle placée au-dessus du tribunal de commerce.

— Samedi dernier, vers deux heures du matin, le feu s'est manifesté, rue Lanterne, dans un magasin d'épicerie et a consumé toutes les marchandises qui s'y trouvaient. Le lendemain encore, un incendie a éclaté dans le quartier de l'ouest, rue du Beuf; il n'a pas causé de dégâts considérables.

— Samedi, un soldat du corps des pontonniers en garnison à Lyon s'est noyé en se baignant dans la Saône près de la Quarantaine.

— M. Chevreul est à Lyon depuis quelques jours. M. le président de la chambre de commerce nous fait parvenir l'avis suivant sur l'ouverture de son cours :

M. Chevreul, membre de l'Institut, commencera les leçons qu'il se propose de donner à Lyon sur le contraste des couleurs le mardi 14 juin, à trois heures du soir, dans la salle de l'Orangerie, au Jardin-des-Plantes, et les continuera à la même heure les mardis, jeudis et samedis; la durée de chaque leçon sera d'une heure et demie.

Les matières dont le professeur traitera n'intéressent pas toutes au même degré les personnes de diverses professions qui peuvent

suivre ses leçons, M. Chevreul divisera son enseignement en plusieurs parties dont le sujet sera annoncé d'avance.

Les deux premières leçons seront consacrées à des définitions et aux principes généraux du contraste dans l'ordre suivant :

Composition de la lumière blanche du soleil; nuances et tons des couleurs; corps opaques blancs, noirs et colorés; couleurs complémentaires.

Exposition des deux principes généraux auxquels M. Chevreul rapporte tous les effets des couleurs vues en même temps ou simultanément; principe du mélange et principe du contraste simultané; exposition du principe du mélange des couleurs pour le peintre, pour le teinturier, pour le fabricant d'étoffes.

Application de ce principe. Exposition du principe du contraste simultané des couleurs. Manière de l'observer, le définir; il est régi par une loi très-simple, la démontrer par l'expérience :

- 1° Pour les couleurs entre elles;
- 2° Pour les couleurs et le blanc;
- 3° Pour les couleurs et le noir;
- 4° Pour les couleurs et le gris.

Contraste successif, contraste mixte. Application aux cartes d'échantillons, à la vente des étoffes. Construction chromatique hémisphérique de M. Chevreul, ses usages.

Harmonie des couleurs réparties en deux genres : celui des harmonies d'analogie et celui des harmonies de contraste.

Arrangement de deux couleurs avec le blanc, le noir et le gris. L'objet spécial de chacune des leçons suivantes sera annoncé plus tard, mais on peut dire, dès à présent, qu'elles se rapporteront :

- 1° A la fabrication des étoffes de Lyon;
- 2° A l'ameublement et à la décoration de l'intérieur des édifices;
- 3° Aux différents genres de peinture;
- 4° A l'horticulture;
- 5° A un résumé des leçons précédentes et à des considérations générales relatives à tous les beaux-arts qui parlent aux yeux.

Spectacle du 13 juin 1842.

CÉLESTINS. — L'Oncle Baptiste. — Les Premières Amours.

DÉPARTEMENTS.

Trois ordonnances royales, en date du 2 mai 1842, viennent de statuer sur les demandes en concession de mines de lignite qui avaient été formées dans le département de l'Ain en 1838 et 1839.

Les gîtes découverts à Mollon et à Priay ont été l'objet de deux concessions séparées accordées à MM. Joseph Nagues et Antoine-Marie-Adolphe Brac de Laperrière.

La première concession, sous la dénomination de concession de Priay, comprend les mines de lignite bordant la rive droite de la rivière d'Ain, au-dessous de Priay. Il est stipulé dans l'ordonnance que les concessionnaires livreront annuellement, pendant la durée de l'exploitation, 200 quintaux métriques de lignite aux habitants pauvres de la commune de Priay, sur la désignation du conseil municipal.

Le prix du quintal métrique est fixé à 50 centimes pour les cinq premières années; il sera révisé à l'expiration de ce temps, et successivement de cinq ans en cinq ans.

Par une autre ordonnance, il est fait une concession à MM. Auguste-Antoine Desmartins et Claude-Joseph Bonnet, sous le nom de concession de Douvres, des mines de lignite qui ont dans cette commune leur principal gisement, s'étendant sur celle d'Ambro-nay, et sont toutes situées sur la rive gauche de l'Ain.

— Dernièrement, dans le département de l'Eure, un enfant de trois ans est tombé dans une rivière éloignée de tout secours. Fort heureusement, un chien qui était avec lui se précipite à l'eau et ramène sur la rive ce pauvre enfant. L'animal avait mis une telle prudence dans cet acte instinctif, qu'on n'a pas même retrouvé l'indice de ses crocs sur le bras de l'enfant qu'il avait saisi pour le retirer de la rivière.

— Mercredi 7 juin, un chien enragé, venant du côté de la Bresse, est entré à Saint-Amour où il a été heureusement tué par des manœuvres occupés à fendre du bois. L'animal avait déjà mordu plusieurs chiens que les maîtres se sont hâtés de faire abattre.

— Le 5 juin, un incendie terrible s'est manifesté, sur les onze

heures du soir, au village de Saint-Sauveur, près Talmay (Côte d'Or). On dit que, malgré les secours apportés de tous les villages voisins par les compagnies de pompiers, le village est détruit, à l'exception de trois ou quatre maisons restées intactes.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Nous sommes priés de reproduire la lettre suivante, en réponse à un article qui a paru dans un journal de cette ville :

Lyon, le 12 juin 1842.

Monsieur le rédacteur du journal *le Rhône*, Je viens de lire dans votre feuille de ce jour un article calomnieux et diffamatoire contre un négociant de Lyon. Vous dites qu'un fabricant de la rue des Capucins, réclamant d'une compagnie d'assurances le paiement du sinistre qu'un incendie lui a fait éprouver, a été interrogé par M. le procureur du roi, et que, ne pouvant fournir les renseignements qu'on lui demandait, il a été obligé d'avouer qu'il prenait de la soie chez les pi-queurs d'once, et que, quelques jours après, ce fabricant s'est soustrait par la fuite aux recherches de la police.

Je suis le frère de ce négociant, et en son nom je proteste contre la calomnie dont vous vous êtes rendu l'écho. Mon frère a éprouvé un sinistre dont il poursuit le paiement avec activité contre la compagnie d'assurance *l'Urbaine* qui a jusqu'à présent employé tous les moyens pour en retarder le règlement; il n'a été à aucune époque interrogé par M. le procureur du roi ni par aucun autre magistrat; il n'a fait ni n'a pu faire l'absurde aveu dont on l'accuse, et enfin il n'est point en fuite comme on le prétend.

Il est parti de Lyon pour Paris le 6 de ce mois, comme le font à cette époque presque tous les négociants de soierie qui ont des commissions à prendre dans la capitale. Il sera de retour dans très-peu de jours, et sa première occupation sera de poursuivre les infâmes auteurs de la calomnie dont il est la victime; j'espère que vous voudrez bien le mettre sur leurs traces, en lui disant qui vous a donné les renseignements sur lesquels vous avez rédigé l'article qui peut faire tant de mal à un négociant honorable.

Je vous prie et au besoin vous requiers d'insérer le présent article dans votre plus prochain numéro.

J'ai l'honneur de vous saluer,

Son frère, B.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 11 JUIN.

NOMBRE D'ACTIO.	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	COURS DU JOUR.
1,300	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	2,960	"
1,000	700	Saint-Etienne.	1,090	"
350	600	Grenoble.	800	"
500	750	Saône-et-Loire.	"	700
400	700	Dijon.	550	"
3,000	750	Trois villes du Midi.	"	"
1,740	600	Turin.	"	"
1,000	"	Montpellier.	725	"
1,000	"	Besançon.	430	"
1,000	"	Reims.	"	"
1,000	"	Metz.	662	"
360	500	Valence.	550	"
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale..	615	"
Idem.	"	Union.	455	"
Idem.	1,000	Société civile.	695	"
1,500	800	Grangette et Calatte.	475	"
4,000	"	Côte Thiollière.	"	"
1,000	1,000	Comp. gén. des Tréf.	"	"
1,000	"	Ces mines des Lites.	"	"
2,500	"	Comp. du Villars.	480	"
320	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale..	"	"
500	4,000	Société lyonnaise.	"	5,9
800	500	Rhône supérieur.	"	"
154	5,000	Gondoles sur Saône.	4,100	"
200	10,000	Compagnie de l'Aigle.	9,000	"
4,500	5,000	Compagnie du Sirius.	"	"
430	1,000	Ponts. sur le Rhône.	"	1,2
500	2,000	de la Feuillée.	2,215	"
220	2,000	Seguin.	1,625	"
1,800	1,000	de l'île-Barbe.	"	"
6,000	"	et Gare de Vaise.	380	"
2,200	5,000	Canal de Givors.	815	"
240	5,000	Chemins de Fer de Lyon à Saint-Etienne.	7,000	"
800	"	Moulins à vapeur de Perrache.	5,075	"
800	"	Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardèche.	"	23,6
2,000	1,000	Forges et Tréfileries de Belmont (Isère).	"	"
700	750	Banque de Lyon.	2,975	"
Illimité	"	Caisse d'escompte, commerce des bestiaux.	275	"
2,000	500	Omnium.	875	"
800	5,000	Société riveraine d'assurance.	515	"
650	1,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,850	"
		Plâtrière de Berzé-la-Ville.	800	"

Les accords de la musique se font entendre : des mains amies se cherchent et se rencontrent; les quadrilles se forment et la danse commence. Le sourire est dans tous les yeux et la joie règne partout. On semble obéir aux préceptes de la Sagesse : « Le plaisir n'a qu'un moment, insensé est celui qui le laisse échapper. » Le plaisir c'est la vie, et refuse-t-on la vie quand elle se présente avec tout ce qui peut charmer notre cœur et nos sens ?

Au milieu de toutes ces beautés qui ouvrent la corolle de leurs cœurs au souffle de la volupté, comme les tendres fleurs de nos serres aux premiers rayons du soleil printanier, Aline se fait remarquer par la vivacité de ses reparties, le charme pénétrant de ses regards et sa grâce tout adrienne. Aucun pli ne trahit sur son front quelque peine secrète; elle est toute au bonheur, enivrée de la présence de son amant.

La voilà qui s'élançait avec lui aux mesures précipitées de la walse. Libre et radieuse, elle abandonne son corps souple comme celui d'une sylphide aux bras d'Octave... Mais tout-à-coup ses yeux se troublent comme ceux d'une colombe sous le regard fascinateur d'un oiseau de proie. En vain elle demande grâce à celui qui l'entraîne, en vain la pâleur subite de son front témoigne de la perplexité de son cœur, Octave n'entend rien, ne remarque rien, et il continue à l'emporter dans le tourbillon fantastique de la walse, jusqu'à ce qu'il la sente fléchir et près de tomber. Il s'arrête, ému, inquiet, et peut à peine soutenir celle qui naguère paraissait avoir des ailes.

— Qu'avez-vous, Alice? au nom de Dieu, qu'avez-vous ?

La jeune fille, qu'un instant de repos a rappelée à elle, ouvre les yeux, et, d'un regard effrayé, semble chercher dans la salle l'apparition qui vient de la glacer de terreur. Elle retombe subitement dans les bras qui ne l'ont pas quittée en poussant un léger cri :

— C'est lui, mon Dieu ! c'est lui !

— Qui, lui ?

Et le jeune homme cherche à son tour celui dont la présence a causé cet effroi.

Il aperçoit, debout près de la porte, un étranger au front découvert et sombre; une profonde tristesse mêlée d'ironie est empreinte sur son visage.

— Qui êtes-vous ? lui dit Octave en s'avançant vers lui.

Mais l'inconnu ne l'entend pas, tant il paraît absorbé dans ses pensées.

— Encore une fois, monsieur, qui êtes-vous ? répéta Octave en lui prenant le bras.

— Qui je suis ? s'écria l'étranger en faisant un violent effort pour chasser de son esprit les pensées qui le préoccupaient, je suis Robert de La Viotte. Ce que je voulais voir, je l'ai vu... un parjure de plus. Les femmes aussi sont infidèles à leur serment.

Et, saisissant la main d'Octave qu'il serra convulsivement :

— Je voudrais bien savoir, lui dit-il, si votre main est aussi ferme que votre regard est présomptueux.

Puis, repoussant brusquement ceux que la curiosité rassemblait autour de lui, il quitta le bal où venait de se briser sa dernière illusion.

Son nom avait passé de bouche en bouche et produit une terreur sou-

daine parmi les femmes jeunes ou vieilles.

— C'est ce jeune homme, disait l'une de ces dernières, qui a quitté,

il y a quelques années, notre pays pour servir l'usurpateur.

— C'est un bonapartiste, murmura avec effroi une femme plus jeune.

— C'est un brigand, un septembriseur, disait une troisième dans son ignorance historique.

D'un bout à l'autre du salon, le nom du proscrit fut bafoué et insulté. Les paroles de certaines femmes du monde sont quelquefois bien vaines et bien ridicules ! Il n'y a que l'amour qui, en leur donnant l'intelligence du juste et du vrai, puisse détruire les préjugés de leur éducation, et leur faire apprécier chaque homme et chaque chose à sa juste valeur.

Aline, pendant cette scène de confusion, en proie à une violente attaque de nerfs, a été emportée pâle et mourante. Son bonheur factice vient de se briser. Son cœur, endormi dans le stupide murmure des joies du monde, a eu un affreux réveil. La réalité vient d'arracher brusquement son voile, et se montre à la jeune fille, terrible, implacable, sanglante.

De retour à la ferme, Robert écrivit une lettre qu'il destinait à être le testament de son cœur. Il ne se laissa pas aller à un inutile désespoir. Habitué dès sa jeunesse à considérer de sang-froid la fin de toutes choses et à subir les conséquences de ses actes, il demeura calme et fort. Tant qu'il avait eu devant lui un espoir à poursuivre, un but à remplir, il s'était raidi contre l'adversité en cherchant à sauver sa tête du coup fatal qui la menaçait; maintenant que Dieu lui avait enlevé ce but, cet espoir, que la jeune fille qui pouvait avoir besoin de sa protection, et dont l'amour devait être la récompense de son culte pour elle, s'était livrée à une autre affection, il semblait qu'il redoutait moins ses bourreaux. Aline s'était laissée aller aux flots de la foule vulgaire; avait-elle jamais été digne de lui ? Son imagination à lui, riche d'honneur et de poésie, ne l'avait-elle pas douée des qualités qu'il désirait lui-même ? Oh ! cette idée seule eût été capable d'assombrir son âme et d'y anéantir tout ce qu'il y avait de foi aux sentiments élevés, si la grandeur native de son caractère n'eût pas dû faire, dans cet abandon d'une jeune fille, la part des influences du monde et d'une fausse éducation.

Robert voulut partir.

— Mes amis, dit-il à ses hôtes, il y a déjà trop long-temps que j'abuse de votre généreuse hospitalité; je crains que le malheur qui s'est attaché à mes pas n'atteigne aussi vos têtes; je suis résolu à me livrer aux mains de la justice. Je ne sais encore ce qu'elle décidera de moi; mais qu'elle me donne la paix du cercueil, et je la remercie. Quand le cœur d'un homme s'agite en vain sous le poids qui l'écrase, cet homme est mûr pour la tombe.

— Vous n'en ferez rien, s'écrièrent simultanément ses deux amis.

— Si votre cœur est mort, ajouta Dumont, votre tête est forte; elle peut servir utilement la cause de vos camarades d'infortune. Et puis, continua-t-il après un moment de réflexion, le temps amène toujours d'heureux événements quand on a la patience de les attendre. Avec leurs odieuses persécutions, ils finiront par lasser la patience du peuple, et alors...

Robert restait pensif. Le mendiant comprit qu'il n'avait pas touché la corde qui seule pût vibrer dans ce cœur malade; il l'attaqua donc sans transition.

— Les femmes, dit-il, parviennent tôt ou tard à distinguer celui qui les

aime véritablement.

— Dumont, interrompit Robert, tu me donnes là un espoir qu'un miracle seul pourrait réaliser... J'ai assez vécu pour savoir que le mensonge brillant d'un faux éclat l'emporte toujours sur la vérité toute nue, quelque belle qu'elle puisse être; j'espérais pourtant que Dieu aurait épargné à mon cœur cette triste expérience, et que l'idole que j'avais choisie l'emporterait tant sur les autres par sa vertu que par sa beauté... Mais que disiez-vous quand je suis entré ? continua Robert; vous paraissiez préoccupés. Mon heure serait-elle venue ? avez-vous des nouvelles ?

— Non, s'écria Dumont; nous parviendrons à éloigner de votre tête, que les balles ennemies ont épargnée, la balle assassine que l'on vous prépare. Il faut partir, vous n'êtes plus en sûreté ici; l'autorité, instruite de votre présence dans cette ferme, a envoyé des espions. Nous les avons trompés en disant que vous étiez parti; mais il faut redouter une perquisition, et il est urgent de choisir un autre asile.

— Ce sera le dernier, dit Robert, et il le suivit.

En face de Montmerle, et à deux kilomètres de Belleville, s'élève sur la Saône, dans la forme d'une pyramide renversée, une des îles les plus spacieuses de cette rivière. Dans le temps où se passèrent les événements que nous racontons, on n'avait pas encore songé à la fertiliser. Alors les bateaux à vapeur ne sillonnaient pas comme de nos jours le cours tranquille du fleuve, et les oiseaux moins effrayés pouvaient s'abattre en paix sous le vert feuillage de cette île, séjour de leurs amours.

D'innombrables saules formaient sur ses rives des bois touffus que visitait bien rarement la barque du pêcheur. Caché derrière cette muraille de verdure, on pouvait facilement apercevoir sur le continent, à travers les branches, l'ennemi que l'on fuyait. Ce fut là que Dumont conduisit le capitaine. Sous les arceaux des saules, une cabane lui avait été préparée, afin que la nuit il pût se mettre à l'abri du brouillard qui émane des eaux si lentement fugitives de la Saône. Il n'y avait que quelques livres pour se préserver du long ennui de la solitude et des armes pour se défendre contre la police.

— Chaque jour, lui dit Dumont, je vous apporterai des provisions. Si l'ennemi aborde d'un côté, nous aurons la ressource de fuir de l'autre.

— Et tu crois que je consentirai à l'exposer long-temps à ce trajet périlleux ?

— Vous ne voudriez pas, capitaine, m'enlever le plaisir de vous rendre service ?

— Je désire seulement que tu n'exposes pas pour moi ta vie et ta liberté; quant à tes services, je les accepte comme de mon ami le plus cher, et je vais aujourd'hui même t'en demander un auquel j'attache plus de prix qu'à la vie que tu tiens tant à me conserver. Il faut aller à Villefranche et trouver le moyen de remettre toi-même cette lettre à la personne à qui elle est adressée... à elle seule, tu comprends ?

— J'irai, répondit Dumont, et c'est elle seule qui la recevra de ma main.

ALEXANDRE CURTON.

(La suite à un prochain numéro.)

ÉTUDE DE M^e DUCRUET, NOTAIRE, QUAI DE L'ARCHEVÊCHÉ, A LYON.

A VENDRE A L'AMIABLE.

UN BEAU

DOMAINE,

réunissant l'utile à l'agréable.

SITUÉ A LISSIEUX, CANTON DE LIMONEST,

à seize kilomètres de Lyon,

AYANT UN PAVILLON ET UN MUR QUI LONGE LA ROUTE DE PARIS A LYON.

La maison de maître est exposée au midi et à cinq minutes de l'église. Elle est vaste et commode, placée entre jardin anglais et verger, pièce d'eau servant de lavoir et alimentée par une source d'eau vive, grands bâtiments pour l'exploitation, logement du granger, écuries, fenils, hangars, caves, pressoir, foudres, cheptel composé de tout ce qui est nécessaire à l'exploitation du domaine.

Ce domaine se compose de prés, vignes, terres, bois d'agrément, jardins et vergers, le tout garni de plus de mille arbres à fruits en plein rapport, et de la contenance environ de douze hectares vingt-huit ares.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser, pour plus amples renseignements, chez M^e Ducruet, notaire, quai de l'Archevêché, à Lyon. (4510)

ÉTUDE DE M^e VUY, SUCCESSION DE M^e QUANTIN, NOTAIRE, A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, N. 11.

A VENDRE EN BLOC,

aux enchères publiques,

Par le ministère et en l'étude de M^e Vuy, notaire à Lyon,

le mercredi 15 juin 1842, à onze heures du matin,

UN FONDS D'IMPRIMERIE-LITHOGRAPHIE,

Sis à Lyon, grande rue Mercière, n. 49, au 3^e,

AYANT APPARTENU AU SIEUR CHAPPEL JEUNE,

ENSEMBLE

la clientèle, les outils, ustensiles, meubles meublants, etc.

S'adresser, pour plus amples renseignements, audit M^e Vuy, notaire, dépositaire du cahier des charges. (5941)

ÉTUDE DE M^e TAVERNIER, NOTAIRE A LYON.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES d'une

FABRIQUE DE BOUGIES

ET D'UNE

Savonnerie en dépendant.

Situées à la Croix-Rousse, quai de Serin, n. 15 et 16.

Le mercredi quinze juin 1842, à midi, en la salle des criées des notaires de Lyon, il sera procédé, par M^e Tavernier, notaire, à la vente aux enchères de la fabrique plus haut désignée, exploitée jusqu'à ce jour sous la raison sociale de DUBOIS ET C^e, dont les produits sont connus sous le nom de *Bougies orientales*, et qui se compose de tous les agencements et ustensiles nécessaires à la fabrication des bougies et des savons, notamment de presses à chaud, couleries, chaudières à vapeur, chaudières en fer, cuves, pompes, tuyaux, etc., le tout en bon état.

S'adresser, pour plus amples renseignements et pour prendre connaissance du cahier des charges de la vente, soit à M^e Tavernier, notaire, rue Bât-d'Argent, 22, soit à M. Chapeau, rue des Célestins, n. 8, chargés de traiter de gré à gré. (5295)

ÉTUDE DE M^e FOURNEREAU, NOTAIRE A LYON.

A vendre pour cause de santé.

un fonds

DE PENSION BOURGEOISE,

BIEN ACHALANDÉ,

avec mobilier complet,

Dans un bon quartier de Lyon.

S'adresser en l'étude dudit M^e Fournereau, notaire à Lyon, rue Puits-Gaillot, n. 1. (5207)

ÉTUDE DE M^e MORAND, NOTAIRE A LYON, PLACE DES CORDELIERS ET RUE DE LA GERBE, 14.

A vendre.

UNE BELLE ET BONNE PHARMACIE avec appartements attenants.

UNE MAISON NON ACHÉVÉE et DOUZE HECTARES DE TERRAIN, à Saint-Clair et Caluire—Prix : 10,000 fr. S'adresser audit M^e Morand. (787)

ÉTUDE DE M^e SAIN, NOTAIRE.

A louer de suite.

UNE CHUTE D'EAU AVEC BATIMENTS, situés à deux myriamètres de Lyon, sur une grande route, pouvant servir pour divers genres d'industrie.

S'adresser audit M^e Sain, notaire à Lyon, place de la Comédie. (774)

A céder.

UN HOTEL dans le département de l'Yonne, recommandable pour sa bonne tenue et sa situation sur la route de Paris à Lyon.

A vendre.

UN FONDS DE MERCIERIE ET MODES, bien achalandé. Location, 450 fr.—Prix : 1,200 fr.

S'adresser à M. Barbolat, rue Mulet, n. 2, chargé de la vente et de l'achat, en viager ou non, d'un grand nombre de propriétés et de plus de six cents fonds de commerce. (785)

A vendre pour cause de maladie.

UN FONDS D'ÉPICERIE mi-gros et détail, ayant une bonne clientèle.

S'adresser à M. Brosse, rue Quatre-Chapeaux, n. 11. (789)

A vendre.

UN FONDS D'AUBERGE bien achalandé et situé dans un faubourg de Lyon.

S'adresser à M. Picard, rue Port-Charlet, 16. (770)

A vendre.

UN FONDS DE MERCIERIE, BONNETERIE ET LINGERIE, bien achalandé et situé dans le meilleur quartier de la ville.

S'adresser à MM. Dumont et Mouly, rue Basse-Grenette, n. 10. (766)

A vendre.

UN FONDS DE CAFÉ, bien achalandé, ayant salles devant et derrière, quai de Retz, 52. S'y adresser. (737)

AVIS.

MM. les actionnaires de la Compagnie Lyonnaise d'Assurances contre l'Incendie, propriétaires de cinq actions depuis six mois au moins, sont prévenus qu'une assemblée générale aura lieu le mardi 28 du courant, à midi précis, au siège de l'administration, rue Saint-Dominique, n. 11.

Cette assemblée a pour objet de délibérer sur la formation d'une Société d'Assurances mutuelles sur la Vie. (5581)

AVIS.

UN HOMME d'un âge mûr, propriétaire et médecin de profession, désire se placer en qualité de RÉGISSEUR ; il peut donner les meilleurs renseignements.

ON DEMANDE PLUSIEURS JEUNES GENS pour divers emplois.

S'adresser rue de la Barre, 11, au 1^{er}, à Lyon. (786)

AVIS

L'assemblée générale annuelle de la Compagnie du Soleil (assurance contre l'incendie) a tenu sa séance le 30 avril 1842.

M. le chevalier Thomas, directeur-général, a présenté, au nom du conseil d'administration, les comptes des opérations de 1841, qui, sur le rapport du comité des censeurs, ont reçu la sanction de l'assemblée générale.

Il résulte de ces comptes que la Compagnie du Soleil se maintient dans une situation des plus satisfaisantes.

Dix-neuf mille cinq cent quarante-trois polices ont été souscrites dans le courant de 1841.

Six cent cinquante-cinq incendies ont reçu, pour dommages éprouvés pendant la même année, une somme de 591,878 fr. 02 c.

Le fonds des primes est de 1,524,124 fr. 31 c.; les valeurs assurées se montent à 1,115,000,000.

La garantie offerte par la Compagnie du Soleil à ses assurés est de 7,678,125 fr.

L'assemblée a arrêté :

1. Que la somme de 186,258 fr. 58 c., excédant de recette, sera mise en réserve ;

2. Que la participation sera libérée, pour l'année 1841, par le paiement de la simple prime ;

3. Que la somme de 314,198 fr. 66 c., formant le fonds de prévoyance au 31 décembre 1841, est tenue à la disposition des assurés de la Compagnie qui y ont droit par leurs polices, pour le paiement des incendies provenant de guerre, émeute, explosion de poudrière et tremblement de terre.

Les bureaux pour le département du Rhône sont établis à Lyon, quai de la Baleine, 22, chez M. Alphonse Bonjour, agent-général de la Compagnie. (5580)

AVIS.

Le jeudi neuf du courant, il a été perdu, dans le trajet du pont d'Oullins à la rue de Bourbon, par la chaussée Perrache et la place Louis XVIII, UN PORTEFEUILLE EN MAROQUIN ROUGE, renfermant des effets acquittés et différents papiers de comptabilité qui ne peuvent servir qu'au propriétaire.

Rapporter ledit objet chez M. Palisse aîné, qui d'Occident, n. 6, ou à M. Palisse père, propriétaire à Oullins, Petite-Cadière.

IL Y AURA RÉCOMPENSE. (785)

Avis Important.

Le sieur BOIRON, revendeur, rue Plat-d'Argent, n. 4, à Lyon, prévient les personnes qui auraient des objets mobiliers à vendre, tels que meubles, glaces, matelas, pendules, linge de corps et autre, ainsi que marchandises avariées et fonds de magasin, qu'elles peuvent s'adresser à lui. Il fait des échanges. (788)

Microscope Solaire.

Il est visible de dix heures du matin à quatre heures du soir, quai des Célestins, n. 47. Ce microscope, unique dans son genre, est très-instructif et amusant ; il grandit une puce, par exemple, jusqu'à trois ou quatre mètres, de manière qu'on voit parfaitement la circulation du sang ; il montre dans une goutte d'eau des milliers de petits animaux. (784)

L'INDEMNITÉ, compagnie d'assurances contre L'INCENDIE,

Autorisée par Ordonnance royale du 20 mai 1838.

Siège de l'administration centrale : à Paris, rue des Filles-Saint-Thomas, 9, place de la Bourse.

Par suite du décès de M. DUNOD père, ancien adjoint au maire de Lyon, la direction de la Compagnie d'Assurances contre l'Incendie pour le département du Rhône est passée entre les mains de M. JULES HENRY, ancien notaire à Lyon.

Les bureaux de la direction départementale du Rhône ont en conséquence été transférés, depuis le 1^{er} mai dernier, place du Port-du-Temple, n. 42, au 2^e. (5576)

DU 11 AU 20 JUIN INCLUSIVEMENT,

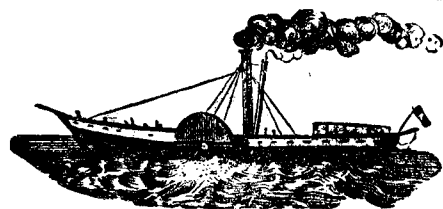
LES HIRONDELLES

Dont la marche est supérieure à celle de tous les bateaux de la Saône.

SANS AUCUNE EXCEPTION,

PARTENT POUR CHALON

Tous les jours à 5 heures du matin. (773)



LE CROCODILE, LE MARSOIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO,

beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 3 HEURES 1/2 DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

MALADIES SECRETES. SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et véériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les écretés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues, — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (7138)

Avis à MM. les Elèves en Pharmacie prêts à s'établir.

A VENDRE,

AU PRIX FIXE DE 16,000 FRANCS,

AVEC TOUTE FACILITÉ POUR LE PAIEMENT DU PRIX DE LA VENTE,

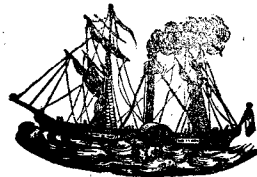
UN TRÈS-JOLI FONDS DE PHARMACIE A LA MODERNE,

D'un produit annuel de 11 à 12,000 francs, avec une clientèle et des approvisionnements des plus satisfaisants, situé, non loin de Lyon, dans une charmante petite ville dans laquelle il y a un théâtre, de belles promenades, des bains et des voitures publiques partant à volonté.

En peu de temps l'acquéreur sera rentré dans ses avances de fonds, même avec un surcroît de bénéfices. Le cédant, muni d'un diplôme de pharmacien de l'une des écoles spéciales de pharmacie, pourra autoriser son successeur à exercer sous son nom pendant quelque temps, si toutefois il n'est pas encore reçu.

S'adresser, tous les jours, de dix heures du matin à une heure de l'après-midi, à M. Plassy, rue de la Préfecture, n. 8, au 5^e, à Lyon. (7382)

FRANCE.



ITALIE.

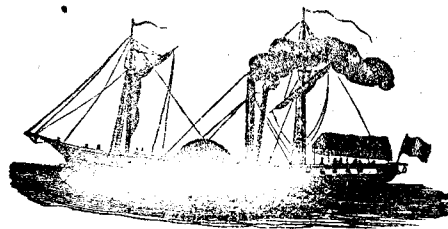
Service régulier de

MARSEILLE A NAPLES,

ET VICE VERSA.

Ces superbes paquebots, munis de machines anglaises à basse pression, d'une marche supérieure, partent régulièrement les 5, 15 et 25 de chaque mois, de MARSEILLE pour NAPLES, touchant à GÈNES, LIVOURNE, CIVITAVECCHIA.

S'adresser, pour fret et passage, chez M. L. Haraneder, 23, rue Saint-Marcel, à Lyon, et chez MM. S. Fernandez et Fontana, n. 52, rue Grignan, à Marseille, consignataires. (6109)



SERVICE

DE LYON A AIX-LES-BAINS ET CHAMBERY

par bateaux à vapeur en fer.

TRANSPORTS DE VOYAGEURS ET MARCHANDISES.

Départs tous les jours (le dimanche excepté)

à 5 heures du matin.

Bureaux : cours d'Herbouville, 4. (6525)

Médaille d'honneur et Privilège exclusif.

BREVETS D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT, PROLONGATION DES BREVETS POUR DIX ANS PAR ORDONNANCE ROYALE.

CAPSULES DE MOTHES

Au Baume de Copahu pur et liquide,

Pour le TRAITEMENT des MALADIES SECRÈTES, Ecoulements récents ou chroniques, Fleurs blanches, etc.

DÉPOT GÉNÉRAL : chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, 12.

Toute boîte dont la partie inférieure ne sera point revêtue de la signature MOTHES LAMOUROUX ET C^e sera réputée CONTREFAÇON, et le vendeur poursuivi conformément à la loi.

PRIX DE LA BOÎTE : 4 FRANCS. (7547)

HOTEL

DU GRAND-AIGLE,

ANCIENNEMENT L'ÉCU DE FRANCE.

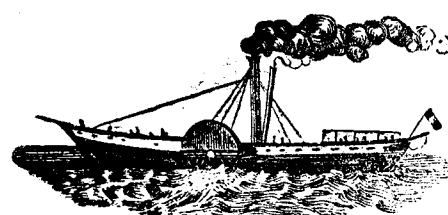
Rue du Rhône, 91, à Genève.

TENU

PAR J. BLANQUIN.

Cet hôtel, qui vient d'être reconstruit et meublé entièrement à neuf, a été considérablement augmenté d'un grand nombre de chambres, et sa position à proximité des bureaux de messageries et des bateaux à vapeur offre une grande commodité à MM. les voyageurs. M. Blanquin espère que les personnes qui l'ont honoré jusqu'à présent de leur confiance voudront bien la lui continuer, et il ne négligera rien pour la justifier tant par la propreté de ses appartements que par le bon service de table et la modicité de ses prix.

L'hôtel est pourvu de remises et d'écuries. Il est ouvert depuis le 1^{er} juin courant. (755)



LE CYGNE,

SUPERBE BATEAU A VAPEUR NEUF,

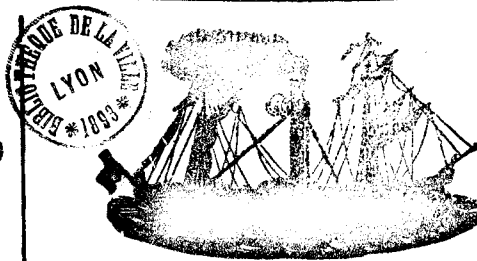
PART DE

LYON POUR CHALON

TOUS LES JOURS IMPAIRS,

du 11 au 20 juin, à 5 heures 1/2 du matin.

Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une marche supérieure, des aménagements riches, élégants, vastes et commodes. La propreté et la bonne tenue le recommandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent être bien et aller vite. (6684)



PAR DUNKERQUE ON ÉVITE LE PARCOURS DE LA MANCHE ET DU PAS-DE-CALAIS.

DUNKERQUE A SAINT-PÉTERSBOURG,

Touchant à Copenhague.

Trajet : 6 à 7 jours.

PAR PRIVILÈGE EXCLUSIF DE S. M. L'EMPEREUR DE RUSSIE.

Départs de DUNKERQUE : 20 juin, 20 juillet, 20 août, 20 septembre, 20 octobre.

Retours de SAINT-PÉTERSBOURG : 5 juillet, 5 août, 5 septembre, 5 octobre, 5 novembre.

Par le superbe paquebot à vapeur SPHINX de 200 chevaux de force, capitaine Lefort. MM. les expéditeurs et commissionnaires de Lyon et de Saint-Etienne qui prendront l'engagement de remettre leurs marchandises à l'entreprise dès le départ du 20 juin, ne subiront aucune augmentation de fret aux époques de septembre et d'octobre, et pourront traiter à forfait avec les agents pour leurs expéditions.

Fret : 12 r. à 16 r. selon les marchandises.

Prix des passagers pour SAINT-PÉTERSBOURG et COPENHAGUE :

1^{re} chambre, 250 à 200 r. (Nourriture comprise.)

2^e — 175 à 140 r. (

Le service des chambres et de la table ne laissera rien désirer.

Les Messageries Royales, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris, ont établi un service direct, partant tous les jours à cinq heures du soir, entre Paris et Dunkerque par Amiens et Saint-Omer, en 22 à 24 heures.

Pour fret et passage, s'adresser : à Paris, à M. Châteauneuf jeune, agent des bateaux à vapeur de Dunkerque à Hambourg, Rotterdam, Anvers et New-York, boulevard Montmartre, 8, où tous les renseignements seront donnés ; à Dunkerque, à MM. Brostrom et compagnie, directeurs, ou à M. Veling, agent à Lyon, à MM. Jackson, Dufour et compagnie, agents, quai Saint-Clair, 7. (5986)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, rue Poulaiterie, 19.